

ATTESTATION DE STAGE

ORGANISME D'ACCUEIL	
Nom ou dénomination sociale : Uniconsults Ltd	
Adresse : Maurice Martin Street, Forest Side	
Mél: chookoom@uniconsults.mu.	
certifie que	
LA OU LE STAGIAIRE	
Nom : IBE Pr	rénom : Shanone Tatwicia
Né(e) le : 08/08/2003	Sexe : F
Adresse : Belle rose 30 AVE St Louis	
Mél : ibeshanone@gmail.com	
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations	
Option \square SISR \boxtimes SLAM	
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :	
MCCI Business School, Ebène-Cybercité, lle Maurice.	

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : **du** 05/06/2023 **au** 16/07/2023.

Représentant une durée totale de 6 semaines

(rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutive ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de 6000 Rupees.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à Uniconsults Ltd le 12 / 07 /2023

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil avec cachet.

Corina Hookoom

Head of Knance & Aphin

